

Budget : le Sénat vote une baisse de 200 millions d'euros de l'aide médicale d'État

La majorité sénatoriale de droite et du centre a adopté ce jeudi des amendements en faveur d'un durcissement de l'accès à l'AME, conditionnant par exemple l'accès aux soins à un accord préalable de l'Assurance maladie.

Gautier Cruchaudet 12/12/2025 à 12:12



La baisse des crédits alloués à l'AME a été votée par 197 voix contre 118 au Sénat ce jeudi. © Thomas SAMSON / AFP

- Facebook
- Email
- Whatsapp
- Twitter

Le **Sénat** durcit le ton sur l'aide médicale d'État. Ce jeudi 11 décembre, les sénateurs ont voté la baisse de 200 millions d'euros de moyens alloués à l'AME, ainsi qu'un amendement de réforme conditionnant l'accès aux soins à une autorisation préalable signée par l'Assurance maladie. Cette modification avait déjà été votée l'an dernier dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 sous le gouvernement de Michel Barnier.

À LIRE AUSSISONDAGE - 57 % des Français souhaitent la suppression de l'Aide Médicale d'État (AME)

« Nous ne sommes pas favorables à la suppression, nous pensons que l'AME est absolument indispensable et nécessaire. Par contre, nous pensons qu'il faut la réguler un peu plus », a affirmé le sénateur de l'Union centriste Vincent Delahaye, rapporteur du rapport Evin-Stefanini achevé en 2023. Pour rappel, l'AME permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'une prise en charge de leurs frais de santé par l'État. À ce jour, les actes médicaux ne nécessitant pas de prise en charge urgente ne sont possibles qu'après un délai de neuf mois d'ancienneté au bénéfice de l'aide d'État.

La suite après cette publicité

185 millions de déficit en 2025

Comme le relève [Public Sénat](#), cette modification de la loi prévoit la disparition de cette limite, en vertu du rapport. Les auteurs de ce dernier demandent également au gouvernement de revoir à la baisse la liste des actes ne nécessitant pas de soin d'urgence, à l'instar de l'appareillage optique et auditif ou des soins de massages et kinésithérapie. « *Toutes ces pistes représentent des sources d'économies potentielles qui doivent être explorées par le gouvernement et mises en œuvre par voie réglementaire* », poursuit Vincent Delahaye.

La baisse des crédits de 200 millions d'euros a été votée par la majorité sénatoriale du centre et de droite par 197 voix contre 118, alors que le [PLF](#) prévoit un montant de dépenses d'environ 1,21 milliard d'euros en 2026, à hauteur de l'année précédente. « *En 2024, on a déjà dépassé de 185 millions d'euros. Donc on a créé une dette de l'État vis-à-vis de la Sécurité sociale* », a tonné le sénateur centriste, dénonçant des moyens « *insincères* » et « *non maîtrisés* ».

Selon lui, le « *trou de la sécu* » pourrait se creuser en 2026 – « *jusqu'à 670 millions d'euros* » pour la fin de l'année prochaine. « *Soit il existe une volonté de contenir la dépense d'AME, et cela doit être soutenu par une mesure appropriée de maîtrise de la dépense, soit il convient de doter le programme de moyens suffisants, pour éviter l'accentuation de la dette vis-à-vis de la Sécurité sociale* », a abondé la sénatrice LR Pascale Gruny.

Ce vote a suscité l'ire de la gauche. La parlementaire socialiste Laurence Rossignol a fustigé « *une obsession de la majorité sénatoriale* » alors que, d'après elle, l'AME répond à un objectif triple : « *humanitaire, sanitaire et budgétaire* ». Son homologue écologiste Thomas Dossus évoque de son côté des amendements qui « *consolident* » le « *discours raciste* » des sénateurs LR.

Face aux conclusions sans appel du rapport Evin-Stefanini, le Premier ministre Sébastien Lecornu avait reçu ses deux auteurs à Matignon en septembre, affirmant chercher « *l'efficacité plutôt que l'effet de manche* ». « *Là où des améliorations sont possibles, pour lutter contre les détournements, le gouvernement regardera avec attention et agira le cas échéant* », avait quant à elle déclaré la ministre de la Santé Stéphanie Rist, pourtant opposée aux positions des sénateurs LR.